

Privas, le 16 juin 2025

**SMEP-1D**

Affaire suivie par :  
Gestion collective  
Tél : 04 26 53 80 49  
04 26 53 80 48  
04 26 53 80 63  
Mél : smep-1d@ac-grenoble.fr

L'inspecteur d'académie – directeur académique  
des services de l'Education nationale de l'Ardèche

à

18 place André Malraux  
CS 10627  
07006 PRIVAS Cedex

Mesdames et Messieurs les lauréats du concours de  
professeur des écoles de l'enseignement privé  
Session 2025

**Objet :** Installation et prise en charge administrative et financière des professeurs des écoles stagiaires de l'enseignement privé – rentrée 2025.

Vous êtes nommé(e) professeur des écoles stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 dans un des départements de l'académie de Grenoble.

Afin de procéder à votre prise en charge administrative et financière dans les meilleurs délais, je vous demande de bien vouloir nous retourner les documents suivants dès maintenant et **au plus tard le 11 juillet 2025** :

- **La fiche d'identification**, dûment complétée et accompagnée des justificatifs éventuels ;  
Si vous avez déjà travaillé au sein de l'Education nationale, précisez bien votre NUMEN sur la fiche.
- **Un original de votre relevé d'identité bancaire** ou postal à vos nom et prénom ;
- **Une photocopie de votre carte Vitale recto verso** : assurez-vous qu'elle soit bien lisible ;
- **Une photocopie de votre carte d'identité recto verso** : assurez-vous qu'elle soit bien lisible ;
- **Copie du diplôme de MASTER 2** (ou attestation de réussite si vous n'êtes pas encore en possession de votre diplôme), ou équivalent ;

**Seul un dossier complet garantit une bonne prise en charge administrative et financière.**

**Où trouver les documents à compléter ?**

La fiche d'identification doit être téléchargée sur le site de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Ardèche via le lien suivant :

<https://www1.ac-grenoble.fr/article/enseignants-1er-degre-privé-académie-de-grenoble-121798>

Rubrique Espace professionnel

puis Enseignants 1er degré privé / puis Professeurs des écoles stagiaires Rentrée 2025

**Où envoyer les documents ?**

L'ensemble des documents est à transmettre à l'adresse suivante :

DSDEN de l'Ardèche  
Service mutualisé de l'enseignement privé 1er degré (SMEP-1D)  
18, place André Malraux  
CS 10627  
07006 Privas CEDEX

Par ailleurs, un dossier de reclassement est à compléter en ligne (sur le site de la DSDEN de l'Ardèche dans la rubrique consacrée aux Professeurs des écoles stagiaires de l'enseignement privé) **pour le 30 septembre 2025 au plus tard** par tous les professeurs des écoles stagiaires. Avant d'effectuer la démarche, il est recommandé de prendre connaissance de la note relative au reclassement disponible également sur le site. Chaque stagiaire doit effectuer la démarche même s'il n'a aucun service antérieur à faire valoir.

Je vous remercie de bien vouloir faire les démarches nécessaires et transmettre à mes services l'ensemble des documents indispensables à votre prise en charge dans les délais indiqués.

**L'inspecteur d'académie – directeur académique  
des services de l'Education nationale de l'Ardèche**

Pour le Directeur académique  
des services départementaux  
de l'Education nationale de l'Ardèche  
La Secrétaire générale  
Anna DELANNAY  
Thierry AUMAGE